

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive</p> <p>2006/0161(COD)</p>	Procédure terminée
<p>Véhicules à moteur à deux ou trois roues: emplacement pour le montage de la plaque d'immatriculation arrière (abrog. directive 93/94/CEE). Codification</p> <p>Abrogation <a href="#">2010/0271(COD)</a></p> <p>Sujet 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles</p>	

Informations complémentaires	
Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>